



CARTE D'IDENTITÉ et KIDS ID

Remarque importante : Conformément à la réglementation européenne, toutes les cartes d'identité nouvellement délivrées par les pays-membres de l'UE devront désormais contenir les empreintes digitales (2 index). Pour toute demande de carte d'identité à partir du 21 juin 2021, vos empreintes digitales seront enregistrées. Cependant, si vous avez déjà une e-ID (ou Kids-ID), elle restera valable jusqu'à la date d'expiration.

Vous avez perdu votre carte d'identité, elle a été volée ou est arrivée à échéance ? Vous souhaitez établir une Kids ID pour vos enfants ?
Les modalités pour ce faire dépendent de votre domicile.

A- Vous êtes **domicilié en Belgique**

Vous pouvez introduire une demande de carte d'identité ou de Kids ID uniquement auprès de votre commune en Belgique.

B- Vous êtes **inscrit dans les registres consulaires de l'ambassade**

À partir du 21 juin 2021, il existera deux options :

Option 1 : Demande auprès de l'Ambassade de Belgique à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur rendez-vous, à prendre [en suivant ce lien](#).

Vous vous présentez personnellement, muni des justificatifs à présenter le jour de l'introduction de la demande :

⇒ **Carte d'identité e-ID (+ de 12 ans)**

- [Formulaire de demande](#) complété et signé à **l'encre noire**
- 1 photo respectant les normes ICAO (voir www.photopasseport.be)
- 13.200 FCFA
- La carte à renouveler (le cas échéant)
- En cas de vol ou de perte : attestation de police

⇒ **Kids-ID - Enfants âgés de 6 ans à 12 ans**

Attention : l'enfant doit obligatoirement être accompagné d'au moins un de ses parents.

- [Formulaire de demande](#) complété et signé par les deux parents
- **Si les deux parents ne sont pas présents**, une copie de la pièce d'identité (avec signature) du parent absent
- 1 photo respectant les normes ICAO (voir www.photopasseport.be)
- 6.600 FCFA
- La carte à renouveler (le cas échéant)
- En cas de vol ou de perte : attestation de police

⇒ **Kids-ID - Enfants de moins de 6 ans**

La présence de l'enfant n'est pas requise.

- [Formulaire de demande](#) complété et signé par les deux parents
- Copies des pièces d'identité (avec signature) des parents
- 1 photo respectant les normes ICAO (voir www.photopasseport.be)
- 6.600 FCFA
- La carte à renouveler (le cas échéant)
- En cas de vol ou de perte : attestation de police

Option 2 : Demande en Belgique :

Cette demande peut se faire auprès :

- (1) de la commune belge de votre dernière inscription en Belgique,
- (2) de votre commune belge de naissance si vous n'avez jamais habité en Belgique mais y êtes né(e), ou
- (3) d'une commune belge de votre choix si vous n'avez jamais habité en Belgique et que vous n'y êtes pas né(e) non plus.

Le tarif est de 100 euros environ (le prix varie légèrement d'une commune à l'autre). La carte et le code PUK seront ensuite livrés à la commune au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivants et vous pourrez activer la carte immédiatement à la commune.

Spécifications concernant les Kids-ID :

- Une demande de Kids-ID auprès d'une commune belge est possible, mais **seulement à condition que les deux parents soient présents** ;
- Tant que l'enfant n'a pas encore 12 ans, **la Kids-ID n'est remise qu'au parent qui vit à la même adresse que l'enfant.**
- Une e-ID (à partir de l'âge de 12 ans) n'est délivrée qu'au titulaire, même s'il est encore mineur.

Activation de votre carte d'identité

- Si vous souhaitez utiliser votre e-ID pour vous identifier sur internet et vous connecter aux sites web des administrations belges, **vous devez activer votre carte.** Pour ce faire, vous devez soit vous rendre en personne soit : auprès de l'Ambassade à Abidjan, d'une autre ambassade ou consulat de carrière (mais pas auprès d'un consulat honoraire) ou de n'importe quelle commune belge avec votre e-ID, (Kids-ID) et votre code PUK.
- Le code PUK des nouvelles e-ID et des Kids-ID ne doit plus être conservé après l'activation des cartes. Si vous avez oublié le code PIN d'une nouvelle carte activée, vous pourrez en obtenir un nouveau en vous rendant en personne et avec votre carte auprès de n'importe quelle ambassade ou consulat de carrière ou commune. Un code PUK ou une réimpression du code PUK n'est plus nécessaire pour débloquer le code PIN des nouvelles cartes, dès qu'elles sont activées.